

Rapport de la réunion virtuelle consultative du 15 avril 2025

Au sujet des travaux extérieurs du pavillon 120

Présences : tous les condos représentés incluant le 124 par procuration

- 1- Il est convenu qu'une corvée aura lieu au printemps 2025 et pour ce faire le même comité est réactivé.

- 2- Amendements à la Déclaration de copropriété (Tous les participants étaient en faveur de ces amendements)
 - a. Échéances des frais de copropriété
 - b. Communications par courriels
 - c. Vérifications comptables
 - d. Rétribution pour travaux durant la corvée
 - e. Un autre amendement a été discuté afin de distribuer en permanence les places de stationnement à chacun des condominiums.

Voir :

<https://pav120.com/Documents/2025/Amendements%20a%20la%20Declaration%20de%20Copropriete%2012%20fev%202025%20.pdf>

- 3- Un prix pour enlever les cheminées et refaire la toiture à ces endroits sera demandé. (Administrateur)
 - a. Cela aidera à obtenir des soumissions des assureurs
 - b. Il n'y aura plus d'infiltrations possible par les cheminées et leur socle
 - c. Il n'y aura plus d'entretien aux cheminées, à leur socle et aux aubains retenant les cheminées

Afin d'éviter qu'un résident démarre un feu dans les foyers laissés sans cheminées il faut établir un échéancier à l'enlèvement des foyers : **4 500\$ dont 250\$ X 4 copropriétaires pour enlever les cheminées. MSCP**

- 4- Les cabanons actuels sont considérés comme espaces communs et utilisés par un seul copropriétaire. Afin de corriger cette iniquité, il est demandé d'estimer le coût de fabriquer 4 espaces d'entreposage adjacent à la salle électrique pour que tous

aient un abri pour leurs effets personnels. Le coût de ces cabanons est de 7 000\$ + tx chacun et de 1 500\$ + tx pour la préparation du terrain. Cabanons Fontaine

- 5- Plusieurs discussions sur les places de stationnement ont terminé par de petits changements sur le plan proposé :
 - a. Les autres places données aux condos 125 et 127 seront adjacents à celles déjà octroyés près des escaliers
 - b. Les places pour les condos 122 et 121 seront déplacés au centre en face de la salle électrique
 - c. L'autre place de stationnement du condo 121 sera conservé durant l'hiver mais sera échangée avec la place du dépôt à neige en été afin que leur stationnement soit plus près de l'escalier.
 - d. Un nouveau rôle au dépôt à neige en été sera d'être un stationnement 'visiteur'
- 6- Le comité extérieur essaiera d'enlever les souches demeurées en terre avec un appareil pour déchiqeter sans descendre creux dans le sol.
- 7- M. Houle mentionne qu'il fera appel à un robot pour aller voir ou va le gros tuyau qui semble aller vers les stationnements 123 et 124. Pour donner suite à ce test nous évaluerons s'il est possible de réactiver ce trou d'homme.
- 8- Le comité évaluera s'il est possible d'enterrer les tuyaux d'évacuation des gouttières en 2025
- 9- Il fut établi que l'Assemblée Générale du Syndicat de Copropriété se tiendra en Virtuel le 13 mai 2025 à 19 :00
- 10- Des explications sur la loi 16 fut présentés avec le fait que des inspections auront lieu ce vendredi et que le rapport final sera disponible en juillet

Fin de la réunion vers 21 :45

Yves Martineau, administrateur Pavillon 120 C. A.